

Deuxième article de *L'ennemi principal*, tome 1 : *économie politique du patriarcat* (première édition 1998, dernière édition 2013). Ce livre est un recueil d'articles de Christine Delphy, il est divisé en deux tomes.

## Contacts

e-mail

[editionalso@riseup.net](mailto:editionalso@riseup.net)  
[editionalso@autistici.org](mailto:editionalso@autistici.org)

Mastodon

[@EditionsALSO@eldritch.cafe](https://eldritch.cafe/@EditionsALSO)  
[@EditionsALSO@anticapitalist.party](https://anticapitalist.party/@EditionsALSO)

Twitter

[@EditionsALSO](https://twitter.com/EditionsALSO)

(si autant de contacts sont donnés c'est pour pouvoir rester joignables même si certains de nos comptes sont bloqués)

©2018-2020, v 1.1.1

# Travail ménager ou travail domestique ?

Christine Delphy

**Deuxième** article de *L'ennemi principal*, tome 1 : *économie politique du patriarcat* (première édition 1998, dernière édition 2013). Ce livre est un recueil d'articles de Christine Delphy, il est divisé en deux tomes.

Éditions ALSO

Anarchie, Lutte contre les Systèmes d'Oppression

de tout le travail effectué dans le même rapport de production.

Parler des caractéristiques structurelles du travail « ménager » en continuant à définir celui-ci comme un ensemble de tâches est une contradiction dans les termes. Si le propos est d'expliquer ou à tout le moins d'interpréter la gratuité du « travail ménager », alors tout travail gratuit (une fois définis « travail » et « gratuit ») doit être pris en compte. C'est à partir de là seulement que seront tracées les limites de l'objet d'étude, au lieu que celles-ci le soient d'avance et empiriquement. En d'autres termes, l'objet empirique lui-même doit être théoriquement délimité.

C'est pourquoi les rapports de production caractéristiques du travail ménager ne lui étant pas spécifiques, ou n'y étant pas restreints, mais caractérisant aussi d'autres types de tâches et de travaux, nous proposons que l'on substitue désormais le concept de travail domestique à celui de travail ménager – car l'objet d'étude est bien le travail gratuit effectué dans la domus au sens large et sociologique. La définition fautive du travail ménager, ou plutôt la contradiction entre sa définition commune, technique, et l'étude de ses rapports de production, a, selon nous, beaucoup limité celle-ci ; la revendication de salaire pour toute tâche ménagère en est une preuve par l'absurde. Elle n'en est pas la manifestation la plus grave cependant. Mais ceci est une autre affaire.

dividus, ceci est fondamental : le travail ménager ne peut commencer d'exister comme objet d'étude que passée la barrière du ménage.

à partir de ce qui précède, on peut commencer à préciser la signification de la « gratuité » du travail ménager : c'est un travail qui, non payé, n'est pas non plus rémunéré, parce qu'il est effectué pour autrui.

Dès lors, le travail ménager ne peut plus être défini comme l'une ou l'autre ou même l'ensemble des tâches qui le composent, mais comme une certaine relation de travail, un certain rapport de production : comme tout travail effectué pour autrui dans le cadre du ménage ou de la famille et non payé. De ce point de vue, il n'existe aucune différence entre le travail « ménager » et le reste du travail des femmes d'agriculteurs et des femmes d'artisans ou de commerçants, entre le travail « ménager » et le travail « professionnel » des « aides familiales » ou familiaux.

Ceci explique sans doute pourquoi les femmes d'agriculteurs ne font qu'avec peine, et à la demande des sociologues, la distinction entre leurs activités « ménagères » et leurs activités « professionnelles ». Une des raisons en est bien sûr l'imbrication concrète des différentes tâches, le passage incessant de l'une à l'autre dans la même heure. Mais cette raison est elle-même déterminée par la raison principale de cette non-distinction : c'est que travail « d'exploitation » et travail de « maison » sont accomplis dans le même rapport de production ; et s'ils consistent en des tâches différentes – (chaque ensemble travail « professionnel » et travail « ménager » est lui-même disparate, étant constitué de tâches disjointes) – ils ne constituent qu'un seul et même travail : le travail d'épouse.

S'il est légitime d'isoler certaines tâches à des fins de comparaison ou d'évaluation techniques, en revanche dès lors que l'on prétend interpréter la nature économique du travail ménager, on doit adopter sa définition économique, et ceci à son tour exige que l'on prenne en compte l'ensemble du travail domestique, que l'on traite

## Travail ménager ou travail domestique ? <sup>1</sup>

Ces dernières années, un nouvel objet de connaissance est apparu pour la sociologie et l'économie : le travail ménager. Certes, il n'était pas tellement ignoré jusqu'ici. Mais il n'était appréhendé que sous un angle descriptif et quantitatif. Aussi limitées théoriquement soient-elles, on doit cependant aux premières études de budget-temps (Stoetzel 1948, Girard 1958) d'avoir mis en relief l'importance du nombre d'heures quotidiennes de travail ménager effectuées par les femmes mariées.

Cependant, c'est aux mouvements néoféministes que l'on doit d'avoir posé pour la première fois dans l'histoire la question du travail ménager comme problème théorique <sup>2</sup>. On doit constater que les « scientifiques » (et parmi eux certains des plus brillants tels que J. K. Galbraith), s'ils ne l'ont pas découverte, n'ont pas hésité à reconnaître l'importance du problème et, après le laps de temps convenable, à reprendre à leur compte les concepts forgés pour la majeure partie hors du monde universitaire proprement dit.

La littérature sur le travail ménager est chaque année plus abondante au point que des « écoles » sont en voie de formation. Cependant, un consensus existe entre les auteurs, pour la plupart féminins, sur les caractéristiques majeures, au plan économique, du travail ménager : d'une part, il s'agit d'un travail et c'est bien la raison pour laquelle il est pris en considération ; d'autre part, il est gratuit, et c'est bien pourquoi reconnaître qu'il s'agit d'un travail ne va pas de soi, et constitue un grand pas en avant et une découverte scientifique.

Passés ces deux points d'accord, les divergences commencent. Il y a un débat sur la « productivité » du travail ménager par

1. publié dans Andrée Michel (coord.), *Les femmes dans la société moderne*, Paris, PUF, 1978.

2. Parmi les premières publications, on relève en 1970 : M. Benston, I. Larguia, C. Delphy, S. Olan, P. Mainardi... Depuis beaucoup d'autres ont suivi, trop nombreuses pour qu'on les cite toutes.

exemple. Certains mettent l'accent sur l'aspect « travail » au sens de « tâche »; d'autres sur l'aspect « gratuit », sur le mode de production. L'étude est parfois focalisée sur l'utilisation par – ou l'utilité pour – le capitalisme du travail ménager, et parfois sur la signification de ce travail pour les producteurs directs : les femmes-épouses. Tous ces points sont évidemment reliés. Mais en dépit de l'intérêt suscité par la question et du nombre d'articles ou de livres qui lui ont déjà été consacrés, un point reste relativement flou, bien qu'il soit fondamental. C'est la définition même du travail ménager, de l'objet d'étude.

Ce point reste flou non en raison d'un débat contradictoire mais au contraire par suite d'un consensus tacite quant au contenu du travail ménager. Il n'est jamais défini formellement, mais les exemples cités montrent que les auteurs adoptent sans esprit critique la définition de « bon sens » du travail ménager (celle également employée dans les budgets-temps). Or quelle est celle-ci? C'est le travail qui est fait à l'intérieur de la maison par la femme : cuisine, lavage, repassage, couture, courses, nettoyage et entretien (ménage au sens restreint de « faire le ménage »), soins aux enfants. Cette définition empirique est-elle adéquate, est-elle exacte, est-elle compatible avec les attributs économiques du travail ménager reconnus plus haut?

Le contenu empirique donné au travail ménager ne peut être indifférent aux interprétations théoriques à son sujet. Il nous semble que bien des impasses où se trouve actuellement le débat sur le travail ménager pourraient être évitées si on s'accordait sur ses traits principaux. Ceci implique que l'on ait une définition formelle (et non plus empirique) de l'objet, du contenu du travail ménager. Et inversement, les traits importants du travail ménager ne peuvent se trouver qu'en considérant l'objet empirique sous l'angle de ses traits structurels et économiques.

Une telle démarche pourrait être taxée d'arbitraire et même de

le passage : « dès qu'ils sont consommés », car un service produit pour soi est par définition consommé par soi, et, de plus, souvent dans le moment même et dans le mouvement même de sa production (par exemple, les soins corporels).

Il s'agit bien d'un travail, approprié, dans ce cas, par soi-même, mais c'est un travail qui est rémunéré bien qu'il ne soit pas payé. C'est justement parce qu'il « profite » à quelqu'un que c'est un travail; mais parce qu'il est rendu à soi-même, il porte en lui sa propre rémunération : ce n'est pas un travail « gratuit ».

Il découle donc de ceci que seul mérite l'appellation de « travail gratuit » le travail qui, non payé, n'est pas rémunéré non plus, dans la mesure où il est effectué pour autrui.

On voit ici qu'un travail peut être : comptabilisé et rémunéré (celui de l'agriculteur qui cuit son pain); comptabilisé et non rémunéré (celui de la femme d'agriculteur qui cuit le pain de son mari); non comptabilisé et non rémunéré (le « travail ménager »).

La comptabilisation n'implique pas ni n'induit la rémunération. En revanche, la non-rémunération induit certainement la non-comptabilisation. Le traitement différentiel de travaux également non rémunérés par la comptabilité nationale, s'il ne gêne pas les objectifs de la comptabilité nationale (l'équilibre des comptes), introduit une coupure à l'intérieur du travail effectué dans les ménages pour l'autoconsommation. La comptabilité nationale prend le ménage pour unité : elle ne veut pas savoir qui fournit quoi ni donc dans quelles conditions (de rémunération ou de gratuité). C'est le « ménage » qui « produit » pour lui-même et qui consomme. Par définition, les prestations vont du ménage vers l'extérieur ou vice versa, mais rien ne se passe à l'intérieur de cette cellule. Il n'y a pas pour la comptabilité nationale d'individus, pas de prestations fournies à l'intérieur des ménages, en conséquence pas de modalités (échange/non-échange) de ce qui ne se passe pas.

En revanche, du point de vue des rapports de production des in-

devrait-on lui payer cette cuisson? Nullement. On considère, et à juste titre, qu'il s'est rémunéré lui-même, que, s'il ne cuisait pas son pain, cette cuisson serait bien payée, mais par lui, au boulanger, et non à lui. Le prix de la cuisson, il l'a déjà perçu, en l'économisant, et c'est pourquoi il est légitime d'imputer cette valeur au produit national. Un pain a été effectivement cuit – que le producteur l'ait consommé séance tenante (ou presque) n'enlève rien au fait que ce pain a bel et bien été ajouté à la somme globale des richesses. Le non-passage par le marché de ce pain élimine la production des transports et des services commerciaux – il ne change rien à la production du pain lui-même.

D'autre part, il est légitime d'ajouter la valeur de ce pain au revenu de l'agriculteur, puisque cette richesse ajoutée, c'est lui qui en a profité. Il en serait de même d'ailleurs s'il l'avait vendu au lieu de le manger : dans les deux cas, il se trouve plus riche d'un pain.

En revanche, en considérant que, n'ayant pas été payé (en argent), il a de ce fait effectué un travail gratuit, on commet une erreur grossière. En effet, il a été rémunéré, soit en économisant le service du boulanger, soit en consommant un pain de plus. Dans tous les cas, il a été rémunéré : bien ou mal, en termes de calcul monétaire (économie réalisée/temps dépensé par exemple). Mais ceci importe peu, car il a choisi lui-même sa propre rémunération.

Il n'est donc pas contradictoire de dire à la fois qu'un travail est productif et qu'il ne doit pas être rémunéré par une instance extérieure dans la mesure même où ce travail productif ajoute un élément à la richesse de son producteur, et de ce fait lui apporte une rémunération.

Payer ce travail serait absurde : ce serait le payer deux fois, ajouter une rémunération à la première. Et ce raisonnement peut, doit même, s'appliquer à tous les services que l'on se rend à soi-même. Ils peuvent et devraient être comptabilisés, mais dès lors qu'ils sont consommés par soi-même, ils sont rémunérés. On peut même sauter

circulaire dans la mesure où seraient attribuées au départ au travail ménager les caractéristiques économiques (structurelles) que l'on souhaite retrouver à l'arrivée comme traits importants. Mais cette difficulté peut être facilement évitée en prenant comme point de départ les caractéristiques du travail ménager sur lesquelles l'unanimité est faite : son caractère de travail, et son caractère de travail gratuit.

Ceci fait, nous poserons les deux questions : le contenu de sens commun, la définition empirique du travail ménager épuisent-ils ses caractéristiques économiques et, inversement, ces caractéristiques épuisent-elles le contenu? Ou, en d'autres termes : n'y a-t-il que le travail ménager au sens commun qui soit gratuit? ; et toute activité ménagère au sens commun est-elle un travail gratuit?

Nous tenterons de démontrer, d'une part, que les caractéristiques économiques du travail ménager débordent largement le contenu classique et s'appliquent à des « travaux » dits non ménagers, d'autre part, qu'elles ne s'appliquent pas nécessairement à toute activité ménagère au sens technique.

Nous ferons, dans ce but, un détour par un sujet qui semble de prime abord étranger au travail ménager : la production que les comptabilités nationales recensent sous le titre « autoconsommation des ménages », en nous restreignant, dans la description, à l'autoconsommation « agricole » (des ménages agricoles) qui est à la fois la plus importante quantitativement et la mieux connue.

Le fait que les ménages/entreprises agricoles produisent pour leur propre consommation est bien connu et pourrait constituer une définition de l'agriculture en tant que couche sociale (la « paysannerie ») : nombre d'auteurs considèrent que sa capacité « autarcique » est le trait qui la différencie le plus du « reste de la société » qui ne peut consommer directement ses productions. De plus, cette capacité « autarcique » la rend relativement indépendante de l'échange qui unit nécessairement les membres de sociétés à division du tra-

vail poussée. À notre avis, cette autarcie, présentée souvent comme une caractéristique majeure de la paysannerie classique et intemporelle, a été largement exagérée. Cependant, la part de produit agricole consommée directement par les producteurs reste importante : d'après Milhau et Montagne (1968), « l'agriculture française retient pour ses besoins au moins 25 % de son produit brut, ce taux étant beaucoup plus élevé dans d'autres pays ».

Ce pourcentage élevé doit être traité avec réserves en raison de l'ambiguïté introduite par le terme « produit brut » qui laisserait penser que peut-être des productions intermédiaires y sont comprises ; et même si l'on admet que cette part est constituée uniquement du prélèvement effectué par le ménage sur le produit final, une autre difficulté apparaît : il s'agit de taux moyen, et dans la situation actuelle de l'agriculture française, une moyenne, quelle qu'elle soit, ne veut rien dire.

Si l'on adopte le découpage classique de l'agriculture en trois secteurs – l'agriculture dite de subsistance ; l'agriculture dite artisanale (correspondant aux exploitations traditionnelles quant à la structure de production, mécanisées et de taille moyenne) ; l'agriculture dite capitaliste ou industrielle – il est clair que le taux de commercialisation du produit, et donc d'autoconsommation, ne peut que varier énormément entre ces secteurs. On sait que, dans la « grosse » agriculture de Beauce ou du Soissonnais, la spécialisation céréalière va de pair avec la commercialisation totale du produit, et que, de façon générale, les exploitations purement céréalières ne produisent plus que pour le marché. Ces ménages, comme les ménages urbains, achètent donc sur le marché tous les produits de leur consommation.

La taille des exploitations, soit en surface soit en chiffre d'affaires, n'est d'ailleurs pas le critère le plus apte à départager les exploitations qui produisent pour leur consommation et celles qui ne le font pas. La spécialisation est certainement un critère plus discri-

est effectué – dans le cadre du ménage – gratuitement : il n'est pas rémunéré, ni échangé d'une façon générale. Et ceci, non en raison de la nature des services qui le composent – puisqu'on les trouve tous sur le marché – ni en raison de la nature des personnes qui le fournissent (puisque la même femme qui cuit gratuitement une côtelette dans son ménage est rémunérée dès qu'elle le fait dans un autre ménage) mais en raison de la nature particulière du contrat qui lie la travailleuse – l'épouse – au ménage, à son « chef ». Mais, dira-t-on, la non-rémunération du travail n'est pas spécifique au travail ménager : elle est vraie de la totalité du travail effectué pour l'autoconsommation. Certains auteurs (Dalla Costa et James 1973), retenant que le travail ménager est productif et nécessaire, et non rémunéré, en concluent que tout travail ménager – à la limite tout travail pour la production de soi-même – nous dirons pour l'autoconsommation, est gratuit, dans le sens qu'il est indûment non rémunéré.

Elles en concluent que tout travail ménager, et aussi bien le travail ménager effectué pour elle-même par une personne seule que le travail d'épouse, devrait être rémunéré par l'État. À notre sens, il se produit ici un glissement, dû au même manque de rigueur qui a permis de définir le travail ménager comme une tâche. Peut-on appeler travail et donc gratuit, les services que l'on se rend à soi-même ? À quelles conditions sociales de production doit répondre une activité pour être qualifiée de travail gratuit ? Selon nous, seuls peuvent être appelés travail gratuit les services fournis à autrui.

Nous prendrons ici encore l'exemple de l'autoconsommation agricole. Supposons un agriculteur (qui peut être une agricultrice) qui fait lui-même son pain. Cette activité est considérée comme productive même par la comptabilité nationale. S'il ne le mangeait pas, il le vendrait ; s'il ne le cuisait pas, il devrait l'acheter. Mais cette activité comptabilisée devrait-elle de surcroît être rémunérée ? (Est-elle « gratuite » ?) Si l'agriculteur ne cuisait pas son pain,

fiquement agricoles, elles sont effectuées ailleurs aussi. En somme, ils appellent « travail ménager » ce qui n'est pas spécifique de la production pour l'autoconsommation agricole, ce qui est commun à toutes les productions pour l'autoconsommation.

Le « travail professionnel » n'est donc – ne peut être – à son tour, que ce qui reste une fois éliminé, soustrait, le « travail ménager ». La définition du « travail professionnel » dépend du travail ménager défini comme une somme d'opérations ; et la seule caractéristique sociologique de cette somme est qu'elle est un travail pour l'autoconsommation qui est accompli par les ménages non agricoles aussi bien que par les ménages agricoles.

En résumé, la définition de l'autoconsommation comptabilisée semble donc être : toute production agricole autoconsommée moins la production autoconsommée dans tous les ménages, ruraux et urbains. Cette définition semblerait montrer qu'on applique indûment aux ménages agricoles les critères urbains. D'après ceux-ci, la production est censée être effectuée à l'extérieur du ménage et tout ce qui est fait à l'intérieur du ménage est censé être non productif. Ainsi on appellerait « non productif » dans l'agriculture tout ce qui en ville est fait dans le ménage et ipso facto décrété non productif. Mais le problème dépasse largement celui de l'adéquation des catégories comptables industrielles à l'agriculture. En effet, si le ménage urbain est réputé non productif, en réalité, il est productif. On peut émettre l'hypothèse que non seulement le travail professionnel agricole, mais le travail professionnel tout court est défini empiriquement comme ce qui reste, une fois éliminé le travail ménager. En effet, la seule justification pour déclarer non productif le travail accompli dans les ménages non agricoles serait de décréter non productif tout travail pour l'autoconsommation : y compris donc l'autoconsommation agricole comptable officielle.

Notre hypothèse est que la raison pour laquelle le travail ménager n'est pas considéré comme productif et comptabilisé est qu'il

minant. Les exploitations spécialisées en arboriculture, maraîchage, élevages industriels de porcs ou de poulets, viticulture, sont dans le même cas que les gros céréaliers.

Au premier abord, il semble que la monoculture limite par nature les possibilités d'autoconsommation : on ne peut vivre exclusivement de raisin, ou de porc, ou de pêches, etc. Mais cette raison est moins « évidente » qu'il n'apparaît. En effet, la spécialisation des exploitations résulte elle-même d'un choix économique qui est l'adaptation à, ou l'orientation exclusive vers le marché.

D'autre part, les exploitations non spécialisées, celles qui, de subsistance ou artisanales, forment la majorité des exploitations françaises, sont dites « de polyculture-élevage ». Ce terme prête à confusion et induit – ou découle de – deux idées reçues qui ne correspondent pas à la réalité : l'une est que ces exploitations auraient plusieurs types de spéculations marchandes : elles offriraient plusieurs types de produits sur le marché, à la différence d'un seul dans les exploitations spécialisées ou de monoculture ; l'autre est que l'autoconsommation, parfois vue comme le but principal de la production agricole traditionnelle, est aussi la conséquence de la production ; elle serait induite par la diversification des productions pour le marché.

En réalité, les exploitations de polyculture-élevage n'ont en règle générale qu'une seule spéculation marchande : l'élevage – qu'il soit pour le lait ou pour la viande. La production végétale – celle qui est appelée « polyculture » – est une production intermédiaire qui n'arrive pas sur le marché, qui est consommée dans le procès<sup>3</sup> de production du produit marchand animal. En ce qui concerne le marché, le terme de polyculture est donc abusif. En

---

3. [Bonus de l'édition pirate.] Le mot *procès* exprime un développement considéré dans l'ensemble de ses conditions réelles. C'est le terme qui a été choisi par Marx pour traduire *prozess*, car la forme latine, *processus*, lui paraissait pédante et il était persuadé que l'usage la ferait tomber en désuétude. C'est l'inverse qui c'est produit et désormais *procès* n'est plus employé que dans le registre légal (ou marxiste) alors que l'usage de *processus* s'est généralisé. Au point que dans la dernière traduction du *Capital* (2016) c'est le mot *processus* qui a été retenu.

revanche, il y a bel et bien polyculture pour l'autoconsommation dans ces exploitations. Contrairement à ce qu'affirment Milhau et Montagne, la diversification des productions n'est pas – ou en tous les cas n'est plus – motivée par le souci de répartir les risques, et en offrant plusieurs produits au marché, de se prémunir contre les aléas des prix. On voit aussi que ce n'est pas la spécialisation en tant que telle qui interdit l'autoconsommation : les exploitations de polyculture-élevage sont, du point de vue du marché, dans la même situation que celles dites « spécialisées » ; elles n'offrent qu'un produit final ; et les exploitations spécialisées pourraient, tout aussi bien que celles de polyculture, procéder à des cultures diversifiées pour l'autoconsommation. Dans la mesure où elles ne le font pas, c'est en raison d'une attitude économique impliquant un calcul en termes de rentabilité, calcul qui lui-même débouche sur le choix de la commercialisation aux dépens de l'autoconsommation.

Réciproquement, l'autoconsommation typique des exploitations de polyculture-élevage résulte du choix de favoriser la production pour la consommation aux dépens de la production pour le marché. Et dans la mesure où ces exploitations sont, du point de vue du marché, spécialisées, ce n'est que par rapport à l'autoconsommation que le terme de polyculture qui leur est appliqué a un sens.

L'autoconsommation agricole est prise en considération par les comptabilités nationales. Cette production, quoique non-marchande par essence, est cependant considérée comme productive, puisqu'elle est incluse dans le produit national brut (PNB) et le revenu national brut (RNB). D'autre part, puisque, au sens strict, elle n'a pas de valeur – n'ayant pas été l'objet d'un échange – on doit, pour ce faire, lui en attribuer une.

Comment cette valeur est-elle déterminée ? Le fait même de comptabiliser le cochon, produit et mangé par le ménage dans le RNB, découle de deux postulats : le ménage, s'il ne l'avait pas mangé, aurait pu vendre le cochon ; le ménage, s'il ne l'avait pas

professionnelles », ni à une entreprise puisqu'elle ne produit pas uniquement pour le marché ? Et quelle est dans ce cas la définition du travail professionnel ? En effet, « travail professionnel » renvoie à « exploitation », or il n'existe pas de définition de l'exploitation. En l'absence de définitions, on doit chercher avec quels objets empiriques ces termes coïncident. On s'aperçoit que, dans les faits, le terme « professionnel » est appliqué aux activités ayant pour objet des productions comptabilisées. Or, sont comptabilisées toutes les productions du ménage-exploitation, hormis celles appelées « travail ménager ». Et le travail ménager est lui-même défini implicitement par opposition à ou plutôt par soustraction du « travail professionnel », comme ce qui est en dehors du « travail professionnel ». On arrive donc à un raisonnement d'une remarquable circularité. Et certes, c'est une impasse théorique. Il n'y a pas de définition formelle, économique, du travail professionnel ou de l'exploitation (puisque ces deux termes renvoient l'un à l'autre, si l'un est sans définition, l'autre ne peut pas plus en avoir). De même, le travail professionnel n'ayant pas de définition économique, il ne possède pas de trait qui le distingue formellement du « travail ménager », qui, du coup, n'est pas défini non plus. Ces deux termes, certes, renvoient l'un à l'autre, mais en l'absence de définition, non comme deux concepts, mais comme deux objets empiriques opposés ailleurs que dans la logique économique dont ils sont censés relever.

Et c'est encore une fois dans l'empirie qu'il faut aller chercher la sortie de cette impasse, ou plutôt voir dans quel champ qui n'est pas officiel ces deux « travaux » se définissent. On constate que les enquêteurs appellent « travail ménager » certaines opérations qui ne se distinguent nullement sur le plan économique d'autres effectuées par les femmes d'agriculteurs. La seule chose qui distingue ces opérations des autres, c'est ce qui ne les distingue pas des opérations effectuées dans les ménages non agricoles : elles ne sont pas spéci-



que celles destinées à l'autoconsommation comptable; ceci est vrai des hommes aussi. Mais, de surcroît, elles seules effectuent certaines productions autoconsommées et désignées sous le terme de « travail ménager ». Les études de budget-temps des femmes d'agriculteurs distinguent leur « travail ménager » de leur « travail professionnel ». La plupart des auteurs signalent combien il est difficile de distinguer les deux et soulignent l'imbrication concrète des tâches (Bécouarn 1972). Bastide et Girard (1959) estiment que les femmes d'agriculteurs effectuent en moyenne quatre heures de travail professionnel par jour; M. Allauzen porte ce chiffre à cinq heures (Allauzen 1967).

Mais on peut se demander quel est le critère de la distinction entre travail ménager et travail professionnel. En apparence, ce critère est constitué par la distinction entre « exploitation » et « maison » qui elle-même recouvre, ou plutôt applique, à l'exploitation agricole l'opposition entreprise/ménage. Mais cette opposition en cache elle-même une autre : celle entre production et consommation sans laquelle la première n'a pas de sens. Or, elle ne peut être utilisée pour isoler le seul travail ménager puisque, précisément, une partie de la production de l'« entreprise » est directement consommée par le ménage. La distinction entre valeur d'échange et valeur d'usage – entre production pour le marché et production pour la consommation – si c'est à elle qu'on se réfère implicitement, n'est pas pertinente non plus. Si elle était utilisée, elle ne séparerait pas le « travail ménager » du « travail professionnel » mais séparerait « travail ménager » et une partie du « travail professionnel » de l'autre partie du « travail professionnel », puisque celui-ci inclut toutes les productions de l'exploitation et qu'une grande part de celles-ci sont autoconsommées, c'est-à-dire constituent des valeurs d'usage.

Comment alors est définie l'exploitation puisqu'elle n'est identifiée ni à un lieu, la maison étant souvent le siège d'activités « pro-

duit, aurait dû acheter le cochon.

Ces deux propositions sont aussi légitimes *a priori* l'une que l'autre. Cependant, elles ne sont pas équivalentes d'un point de vue comptable. Selon que l'on privilégie l'une ou l'autre, on attribue une valeur différente au cochon. Les comptabilités nationales étrangères privilégient la première, et calculent le manque à gagner de l'agriculteur : elles facturent le cochon à son prix de vente. La comptabilité française, depuis 1963, privilégie la deuxième proposition et calcule le manque à dépenser du ménage; elle facture le cochon au prix de détail. Or, celui-ci est supérieur au premier.

D'après les experts (Marczewski 1967), cette solution présente des inconvénients, car « c'est le prix la production qui représente le coût de la consommation en question [...], d'autre part les denrées consommées à la ferme ne supportent pas les frais de transport, les marges bénéficiaires d'intermédiaires, et les impôts qui grèvent les prix de détail [...] l'évaluation [...] aux prix de détail aurait [...] pour conséquence l'inclusion [...] de la valeur de services qui en fait n'ont pas été produit ». En dépit de ces inconvénients, la Comptabilité nationale française « accomplit ce revirement en 1963 » pour la raison que, si cette méthode fait apparaître une production supplémentaire (de transformation de produits de l'agriculture en produits des industries agricoles et alimentaires qui, selon Marczewski, n'a pas été effectuée), par ailleurs, l'augmentation du produit intérieur brut des entreprises et donc du produit intérieur brut national est compensée par l'affectation au revenu disponible des ménages d'un débit de montant égal. Ainsi, « l'équilibre des comptes n'est pas affecté ». De surcroît, Marczewski admet que s'il est « certainement faux » que les ménages et exploitations agricoles remplissent des fonctions de commercialisation (dont la valeur est incluse dans les prix de détail), il est « en partie vrai qu'ils remplissent pour eux-mêmes des fonctions de transformation des produits agricoles ».

Cette admission est la bienvenue, car s'il maintenait sa première

position, selon laquelle les agriculteurs n'effectuent pas les transformations du produit agricole, on devrait imaginer que ceux-ci consomment un produit brut – tel qu'ils le vendraient – et donc devorent tout crus des cochons courant sur leurs quatre pattes. Ainsi une partie des transformations nécessaires à rendre consommable le produit agricole est comptabilisée, mais une partie seulement. Les produits sont évalués à leur prix de détail : le cochon a heureusement été tué, dépouillé, découpé en côtelettes, et les agriculteurs français ne sont plus taxés de cannibalisme. Mais là s'arrête la Comptabilité nationale : à un moment où le cochon est encore loin d'être consommable. Les dernières opérations nécessaires : préparation, cuisson et service des côtelettes, ne sont pas prises en compte. Une fois de plus, le ménage agricole doit être soupçonné d'habitudes alimentaires hors du commun : par exemple, un goût pour la consommation à même le sol de viande crue, à moins que ce ne soit la Comptabilité nationale qu'il faille soupçonner d'arbitraire.

Un arbitraire d'ailleurs très peu étonnant. Car, quelles sont les transformations qui continuent à être censées non effectuées ? Celles qui correspondent aux opérations recouvertes par le terme « travail ménager ».

On argue souvent que le travail ménager est gratuit car non productif, et qu'il n'est pas productif parce qu'il « n'entre pas dans le système de la valeur », c'est-à-dire ne passe pas par le marché. Ceci est en soi une piètre explication, et surtout une curieuse définition de la productivité, puisque, on vient de le constater, certaines productions non marchandes, consommées par leurs producteurs, sont comptabilisées et traitées comme productives. L'absence de passage par le marché ou l'échange n'est donc pas la raison du statut du travail ménager. Nous avons montré que le travail ménager est productif si l'on adopte les termes des comptabilités nationales, qui sont légitimes en tant qu'ils définissent comme productif tout ce qui est un surcroît de richesse. D'après cette conception, le travail

ménager devrait être considéré comme productif au même titre que les productions comptabilisées sous le titre « Autoconsommation des ménages ». En effet, le procès de l'autoconsommation forme un tout : soit toutes les opérations aboutissant à la consommation finale sont productives, soit aucune ne l'est (« L'ennemi principal », dans ce volume).

On peut se demander alors pourquoi la Comptabilité nationale effectue une coupure aussi arbitraire à l'intérieur de ce procès. Si le principe prévalant à l'évaluation de l'autoconsommation faisait explicitement référence au manque à gagner monétaire – donc au marché – si le prix retenu était le prix de vente du cochon sur pied (car seule la potentialité de la vente en fait une production), alors l'exclusion des transformations – mais de toutes les transformations – serait compréhensible. Mais tel n'est pas le cas, d'une part, puisque certaines transformations sont comptabilisées, et, d'autre part, la référence à la potentialité marchande ne justifierait pas l'exclusion des services ménagers. On a vu que ne fait partie de l'autoconsommation au sens comptable que la valeur des biens dans l'état où les ménages les achètent sur les marchés de détail, c'est-à-dire avant les transformations finales. Mais celles-ci, qui ne sont pas comptabilisées pour les ménages agricoles, ne le sont pas non plus pour les autres ménages ; seuls les ménages agricoles élèvent des cochons, mais c'est dans tous les ménages que l'on cuit les côtelettes. Par conséquent tous les ménages, et non les seuls ménages agricoles, produisent pour leur propre consommation. C'est donc une somme importante de services et de valeurs que néglige la Comptabilité nationale. Pour comprendre comment et pourquoi cet organisme établit cette coupure arbitraire, il nous faut faire un nouveau détour au terme duquel d'ailleurs on répondra aussi à la première question posée : le travail ménager est-il le seul travail gratuit ?

Dans les exploitations agricoles, les femmes participent à toutes les productions : aussi bien celles destinées au marché